



## LE GAS PREND POSITION SUR LA POLITIQUE D'ENFERMEMENT DES ETRANGERS .

Le GAS, dans le prolongement de son engagement avec l'ANAFE (Association Nationale d'Assistance aux Frontières des Etrangers ) est membre depuis 2008 de MIGREUROP , *réseau européen de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître la généralisation de l'enfermement des étrangers dépourvus de titre de séjour et la multiplication des camps.*

Cette organisation lance, depuis juin 2010, une campagne *Pour la fermeture des camps d'étrangers en Europe* et demande à ses membres de prendre position. Elle considère que l'enfermement systématique d'étrangers en situation « irrégulière » sur un territoire ainsi que les abus de droit, voire les violations de droits humains constatées dans les centres envers les personnes retenues, constituent une violation des droits fondamentaux . Pour la France, la rétention constitue surtout le moyen le plus pratique pour réaliser les expulsions.

L'ANAFE , a sollicité ses membres pour adopter, si possible, une position commune sur cette question de l'enfermement.

En réponse, le GAS réuni en AG a adopté à l'unanimité la motion suivante :

**« Le GAS constate que l'enfermement administratif est actuellement utilisé comme instrument de gestion des flux migratoires, et de ce fait**

- **qu'il est devenu massif et de longue durée**
- **qu'il constitue par sa nature même et les conditions dans lesquelles il se fait, une violation des droits fondamentaux**

**Le GAS, tout en reconnaissant le droit des Etats à contrôler leurs frontières, refuse une politique d'enfermement des étrangers en dehors de tout cadre pénal et à des fins dissuasives.**

**Dans l'immédiat, il décide de tout faire pour que les droits des personnes enfermées soient respectés et que des alternatives à l'enfermement soient la règle. »**